

ad valorem aux droits spécifiques, surtout sur le fer. J'ai ici un état détaillé des effets du dernier changement dans le tarif, changement par lequel des droits ont été imposés par le gouvernement sur un article en grande demande dans ce pays, et d'une importance immense au point de vue sanitaire : je veux parler des tuyaux en fer. Je cite ce fait comme un exemple de la taxe exorbitante qui frappe les articles en fer d'après la politique de l'honorable ministre. Comme tout le monde le sait, il n'y a pas un objet qui, en général, devrait être moins cher dans ce pays que les tuyaux en fer.

La chambre se rappellera que, récemment, l'honorable ministre a proposé—

Une VOIX : Il l'a laissé tel qu'il était.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'on me dit que l'honorable ministre l'a laissé tel qu'il était. Je n'étais pas dans la chambre lorsqu'il a fait ce changement, mais je me servais des droits tels qu'ils existent aujourd'hui, comme d'un exemple pour démontrer combien sont énormes les droits que l'honorable ministre prélève sur le fer. Je vois que les droits tels qu'ils existent aujourd'hui sur les tuyaux en fer, sont de 61½ à 62½ pour 100. Dans certains cas, ils sont de 58 pour cent, vu le fait que ce sont encore jusqu'à un certain point des droits spécifiques qui suivent la hausse ou la baisse de la valeur de ces articles, mais le fait qu'actuellement un nombre immense d'articles en fer sont taxés de 60, 70, 80 et 90 pour 100 d'après le tarif, est la meilleure réponse que l'on puisse donner contre cette proposition, à tous ceux qui ont à cœur les vrais intérêts de la masse du peuple, car c'est une prime nouvelle que l'on veut ajouter aux droits qui existent déjà.

Il est possible que l'honorable ministre puisse réussir, par ce mauvais stimulant, à faire développer considérablement la production du fer en guese ; et s'il réussit dans ce projet, nous pouvons dire que nous aurons à payer annuellement \$200,000 ou \$300,000, entre 1892 et 1897, c'est-à-dire pendant toute la période où nous accorderons cette prime. Si la fabrication devait atteindre des proportions qui en vaille la peine, c'est-à-dire, des proportions que l'on pourrait regarder comme conférant des bénéfices importants au pays, une production de 400,000 ou 500,000 tonnes ne serait rien de bien remarquable, et alors nous nous trouverions taxés, par cette mauvaise politique, de \$800,000 à \$900,000 par année, tandis que nous ne recevrons pas de bénéfices proportionnés au tiers de cette dépense.

Notre marché pour le fer est très limité, l'honorable ministre le sait bien. Il n'ose pas prétendre que nous ayons la moindre chance d'exporter notre fer. Il faudra nous limiter, pour le moment, du moins, à notre marché ; et si l'honorable ministre eut étudié le sujet soigneusement, il se serait aperçu qu'il est à peine possible pour nous, même en ayant de plus grands avantages encore, avec un marché limité comme le nôtre, de pouvoir fabriquer à aussi bon marché que peuvent le faire les Etats-Unis, avec leur marché qui augmente continuellement et qui est aujourd'hui de 65 millions d'habitants, et qui sera probablement bientôt de 75 ou de 80 millions d'habitants, ni comme peut le faire aussi l'Angleterre qui n'a pas seulement son marché, mais encore tous ceux du monde entier.

La résolution, telle que rédigée, est à l'effet d'accorder une prime de \$2 par tonne sur le fer en

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

guese fabriqué en Canada et provenant du minerai canadien, à compter du 1er juillet 1892, jusqu'au 30 juin 1897, inclusivement. Ce n'est pas l'inauguration d'une politique nouvelle, mais l'extension de la politique adoptée en 1883 et qui existe encore dans le pays. En 1883, une prime de \$1.50 par tonne sur le fer en guese a été accordée pendant trois ans, à compter de cette date, et l'on a déclaré que cette prime serait de \$1 par tonne, pendant trois autres années suivantes. En 1886, lorsque le premier terme fut expiré, l'on a présenté un bill que l'on a fait adopter et qui a fixé la prime à \$1.50 pour les trois années, de 1886 à 1889, et ensuite, à \$1 par tonne, pour les trois années suivantes, jusqu'en 1892. L'on propose maintenant d'étendre ce principe et d'augmenter la prime de 50 centins par tonne, en plus de ce qu'elle serait en 1892, temps où la loi actuelle devra expirer.

Je pense que personne n'ignore qu'il y a dans le pays deux éléments qui sont surtout favorables à la fabrication du fer. L'un de ces éléments est la grande consommation qui a lieu dans le pays, et qui augmente chaque année. Je crois, qu'en chiffres ronds, dans le cours des dix ou douze dernières années, nous avons importé chaque année 200,000 tonnes de gros fer ou d'acier, et cette consommation augmente continuellement, comme elle devra naturellement augmenter encore avec l'augmentation de la population et le développement des entreprises dans le pays. L'autre élément est évident, je crois, pour tous : c'est qu'en Canada, nous avons de vastes dépôts de matière première ; le minerai de fer existe dans presque toutes les parties du pays, et nous avons, de plus, le combustible et la pierre calcaire à proximité du minerai lui-même ; de sorte que dans certaines parties du pays, il existe beaucoup d'avantages pour le développement de cette industrie, et probablement que dans toutes les parties du pays, nous possédons autant de facilités qu'on peut en trouver dans n'importe quel grand pays du monde.

L'on peut se demander pourquoi, puisque la consommation augmente et puisque nous possédons la matière première en bonne qualité et en grande quantité, il est nécessaire, pour encourager la production du fer, d'ajouter aux droits qui existent déjà sur l'importation du fer en guese, une prime spéciale pour favoriser la fabrication du fer. Je crois qu'en jetant un coup d'œil sur le développement des industries du fer dans le monde entier, l'on s'apercevra qu'il a été impossible dans le passé d'engager les grands pays à se livrer à cette fabrication, sans leur accorder un encouragement artificiel et prolongé.

En Angleterre, de 1760 à 1830, l'on a donné beaucoup d'encouragement de cette manière, et cela, lorsque la concurrence n'était pas aussi grande ou aussi forte qu'elle l'est aujourd'hui, où elle est poussée jusque dans ses dernières limites, si je puis me servir de cette expression. C'est encore le cas pour le développement de l'industrie du fer dans les pays d'Europe, et nous en avons un exemple à côté de nous, aux Etats-Unis d'Amérique qui ont fondé cette industrie par des encouragements artificiels, et qui ont suivi cette politique avec tant de succès, qu'ils sont aujourd'hui le deuxième pays du monde pour la production du fer et qui possèdent des travaux d'installation presque aussi considérables que ceux de l'Angleterre, où les capitaux sont si forts et où l'expérience a été si longue et si diverse.